

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Rapport annuel 2010-2011

Avant-propos

Je suis heureuse de vous présenter le quatrième rapport annuel du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce fonds a été mis en place le 1^{er} juin 2007, et le présent rapport annuel fait ressortir les résultats de l'exercice financier 2010-2011. Le bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité constitue un défi pour de nombreux parents au Nouveau-Brunswick. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants agit sur trois fronts pour rendre ces services plus accessibles aux familles néo-brunswickoises. Premièrement, en appuyant l'élaboration d'un programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il prend des mesures pour que tous les enfants âgés de moins de cinq ans bénéficient d'un apprentissage uniforme et centré sur les enfants dans les installations de garderies agréées de la province.

Deuxièmement, le Fonds en fiducie offre un soutien au personnel de garderie qui suit des cours dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick en vue d'obtenir le certificat en éducation de la petite enfance. La recherche souligne que la formation est un facteur essentiel de la qualité de l'apprentissage et de la garde dans les installations de garderies.

Le soutien à la formation du personnel témoigne de la volonté du Comité de créer le meilleur milieu et les meilleures possibilités d'apprentissage possible pour les enfants qui fréquentent nos garderies et les personnes chargées de leur garde.

Troisièmement, le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à faire face à un besoin accru de garderies et d'espaces en garderie. En particulier, nous avons besoin d'espaces dans des installations de garderies dans les collectivités rurales, d'espaces en dehors des heures normales et d'espaces pour les nourrissons. L'argent du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants cible ces priorités en aidant les installations de garderies actuelles à créer des espaces additionnelles pour répondre à ces besoins particuliers. En 2010, le Comité a créé une nouvelle catégorie d'aide financière afin de soutenir des espaces en garderie dont la langue de fonctionnement est la langue minoritaire de la collectivité où elle se trouve.

Le Comité des projets a été très occupé cette année et il se réjouit à l'idée de continuer à appuyer le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans ses efforts pour s'occuper des plus jeunes citoyens du Nouveau-Brunswick et entamer leur éducation.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants inc,



Georgie M. Day

Table des matières

Introduction	3
Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	4
Aide à la formation pour le personnel de garderie	5
Aide financière pour la création de nouvelles espaces en garderie	6
Sommaire des dépenses	7



Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le but de promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, d'appuyer la formation des parents et leur participation au marché du travail et d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants en améliorant les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et a la responsabilité de verser les fonds en fiducie aux responsables de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, aux établissements d'enseignement postsecondaire agréés et aux personnes qui travaillent actuellement dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick pour des projets approuvés se rapportant à ce qui suit :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- la formation du personnel de garderie;
- la création de nouvelles espaces en région rurale, pour les nourrissons et pour les parents ayant besoin de services en dehors des heures normales;
- création de nouvelles espaces en garderie dont la langue de fonctionnement est la langue minoritaire de la collectivité où elle se trouve.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est constitué d'au moins trois membres ayant un mandat fixe de trois ans, renouvelable une seule fois. Le comité est actuellement composé de :

- Georgie Day, présidente;
- Susan McGibbon, vice-présidente;
- Wendy McLeod-MacKnight, secrétaire-trésorière;
- Marie-Josée Paulin, administratrice.

Le montant initial alloué au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en juin 2007 était de 8 millions de dollars. En mars 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé un montant additionnel de 5,7 millions de dollars pour appuyer la création de nouvelles espaces en garderie et les possibilités de formation pour le personnel.



Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les programmes d'études de haute qualité sont un facteur déterminant de la qualité des possibilités d'apprentissage et de garde offertes aux jeunes enfants. Ils encouragent l'exploration et le jeu, en plus de favoriser le développement général des enfants. Ils tiennent compte des différents intérêts et aptitudes des enfants et misent sur leurs points forts. Ils peuvent aussi les aider à réussir la transition au système scolaire.

Compte tenu des nombreux avantages que présentent les programmes de grande qualité, des fonds ont été mis à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire reconnus du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'études francophone et anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La phase de mise en œuvre inclut la formation de tout le personnel de garderie pour s'assurer qu'il utilise le nouveau programme d'études de façon efficace.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme d'études anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont été confiées à l'Université du Nouveau-Brunswick, tandis que le volet francophone a été confié à l'Université de Moncton. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a versé 3,2 millions de dollars pour l'élaboration des programmes d'études et la formation du personnel de garderie francophone et anglophone.

Soutien continu du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 2010-2011

- En plus d'appuyer la préparation des programmes d'études, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a assuré la rémunération des employés de garderie pendant qu'ils suivaient la formation. Ce programme est administré par Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (SEPENB).
- Les installations de garderies agréées pouvaient présenter une demande de subvention pour matériel éducatif, qui représentait 50 \$ par espace pour les enfants de moins de cinq ans en vue de contribuer à l'achat de nouveaux articles qui appuient directement le nouveau programme.
- Le Comité a appuyé une proposition commune de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire et l'Association Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick intitulée *Grandir ensemble : accroître la capacité du secteur des soins et de l'éducation à l'enfance pour soutenir la mise en œuvre continue du curriculum éducatif*. Il s'agit d'un projet de trois ans mettant l'accent sur l'utilisation du programme d'études par le secteur des services à la petite enfance.
- En vue d'assurer la mise en œuvre continue du programme d'études, le Comité a fourni des fonds aux partenaires pour donner la formation sur le programme, élaborer les documents à l'appui et continuer d'autres possibilités de perfectionnement professionnel qui vont de pair avec le programme.

Aide à la formation pour les éducateurs des garderies

La formation des éducateurs en petite enfance en matière de développement de l'enfant et d'éducation de la petite enfance est un facteur déterminant de la qualité des services de garde offerts aux enfants. Le personnel de garderie doit être chaleureux et affectueux avec les enfants, mais il doit aussi avoir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour stimuler leur développement général.

En vue d'accroître le nombre d'éducateurs en petite enfance qui ont une formation en éducation de la petite enfance (EPE), des fonds sont mis à la disposition des éducateurs qui travaillent dans une installation de garderie agréée afin de les aider à obtenir un certificat en EPE auprès d'un établissement reconnu du Nouveau-Brunswick. Une aide financière a été fournie aux éducateurs ayant obtenu le diplôme de « *Early Childhood Education Advocacy and Leadership Diploma* » du réseau du collège communautaire du Nouveau-Brunswick, qui a été offert en 2009-2010 en anglais seulement. Jusqu'à ce jour, huit personnes ont bénéficié de cette aide financière pour avoir obtenu leur diplôme.

Une aide financière maximale de **3 000 \$ par personne** est offerte :

- a) au personnel de garderie qui n'est pas encore titulaire d'un certificat en EPE et qui suit à temps partiel, dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick, des cours qui font partie du programme d'études menant au certificat en EPE.
- b) au personnel de garderie qui a obtenu le certificat en EPE auprès d'un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick et qui travaille dans une installation de garderie agréée.

L'aide financière prend la forme d'un remboursement effectué dès la présentation d'une preuve que le programme ou le certificat admissible a été complété avec succès. Les cours doivent avoir été terminés après le 1^{er} janvier 2007, et seuls les droits de scolarité peuvent être remboursés. Le montant d'aide financière prendra en compte les autres sources de financement du demandeur.

Le 31 mars 2011, 348 employés de garderie ont obtenu un remboursement des droits de scolarité pour leurs cours menant au certificat en EPE. Une somme de 868 302 \$ a été versée aux candidats admissibles.

Aide financière pour la création de nouvelles espaces en garderie

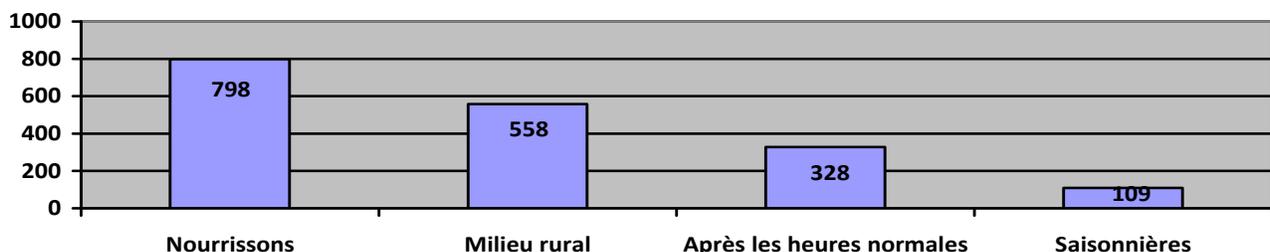
De nombreuses familles ont de la difficulté à trouver des services de garderie agréées dans les régions rurales ou pour les enfants âgés de moins de deux ans. Les parents qui font du travail par quart ont également de la difficulté à trouver des services de garderie agréées pour leurs enfants en dehors des heures normales, par exemple le soir et la fin de semaine.

Une des priorités clés du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est d'améliorer la disponibilité de ce genre d'espaces en garderie. À cette fin, il offre aux installations de garderies agréées une aide financière d'incitation unique qui est décrite ci-dessous :

Type d'installation :	Nourrissons (par espace)	Régions rurales (par installation)	En dehors des heures normales (par installation)
<i>Foyers-garderies de type communautaire</i>	2 500 \$	3 000 \$ (au moins trois nouvelles espaces)	5 000 \$ (au moins trois nouvelles espaces)
<i>Garderies</i>	2 500 \$	5 000 \$ (au moins cinq nouvelles espaces)	7 500 \$ (au moins huit nouvelles espaces)

Depuis son instauration, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a reçu 256 demandes d'aide financière pour de nouvelles espaces en garderie. Les demandes provenaient d'installations nouvelles ou existantes qui cherchent à augmenter leur nombre maximum d'espaces. Nous avons approuvé 220 demandes et nous avons fourni 2 976 500 \$ en aide financière, dont 2 958 500 \$ qui ont été versés aux garderies. Le tableau ci-après montre la répartition des espaces subventionnés en date du 31 mars 2011.

Espaces financés par catégorie



En 2010-2011, trois demandes ont été approuvées dans le cadre d'une nouvelle aide financière accordée aux groupes de langue minoritaire. Une somme de 122 000 \$ a été versée afin de créer 61 nouvelles espaces en garderie dont la langue de fonctionnement est la langue minoritaire de la collectivité où elle se trouve.

Sommaires des dépenses

Sommaire des dépenses en date du 31 mars 2011 :

	2010-2011	2009-2010
Curriculum éducatif pour la petite enfance / Early Learning and Child Care Curriculum	0 \$	0 \$
Aide à la formation pour le personnel de garderie	319 811 \$	311 127 \$
Nouvelles espaces en garderie – demandes approuvées	531 500 \$	797 500 \$
Aide financière accordée aux groupes de langue minoritaire	122 000 \$	0 \$
Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (programme de remboursement des salaires)	0 \$	492 000 \$
Perfectionnement professionnel	697 645 \$	755 477 \$
Entrelacer nos ressources	1 610 \$	23 460 \$
Subvention pour le matériel éducatif	370 836 \$	33 361 \$
Administration	76 889 \$	73 011 \$
Total	2 120 291 \$	2 485 936 \$

Il reste environ 3 millions de dollars pour des investissements continus.

